



# ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Municipal	
12 MAIS 2019	
Visa	
Dossier n°	

Rosenweg 14 | Case postale | 4502 Soleure

Commune de Denges  
Ancien Collège  
1026 Denges

Soleure, le 28 février 2019

**Information aux communes de Suisse concernant la forêt,  
à transmettre aux membres des services et des autorités concernées**

Mesdames, Messieurs,

Le guide du savoir-vivre en forêt est paru (annexe 1)

Qu'a-t-on le droit de faire en forêt? Quels sont les interdits? Les communes sont régulièrement confrontées à ce genre de questions. Rédigé sous la direction de la Communauté de travail pour la forêt (AfW-CTF), le «Petit guide du savoir-vivre en forêt» fournit réponses et recommandations sur le comportement qu'il convient d'adopter. Aidez-nous à diffuser ce manuel en dix leçons. Vous avez récemment reçu de ForêtSuisse par courriel le communiqué et des illustrations pour vos bulletins d'information et sites internet. Le «Petit guide du savoir-vivre en forêt» est joint au présent envoi. Lui et les affiches correspondantes peuvent être placardés et/ou distribués dans les administrations, ou lorsqu'une occasion appropriée se présente. Vous pouvez commander ces documents sur [www.waldknigge.ch](http://www.waldknigge.ch).

Lutte contre les néophytes? Les services forestiers apportent leur aide (annexe 2)

La lutte contre les néophytes est un défi pour les communes. Il faut des connaissances spécifiques et une gestion à long terme pour réussir à contrôler ces plantes envahissantes. C'est une prestation que proposent de plus en plus de services forestiers. Ils viennent ainsi en aide aux communes tout en trouvant là une occasion d'améliorer leur situation économique. Vous trouverez des informations supplémentaires sur cette opération «gagnant-gagnant» en pages 30 et 31 de LA FORÊT ci-jointe.

Abonnez-vous à LA FORÊT (annexe 3)

Les communes, les bourgeoisies et les corporations possèdent deux tiers de la forêt suisse. De nombreuses communes et bourgeoisies sont abonnées à LA FORÊT, pour que ces responsables puissent garder l'oeil sur les informations concernant la forêt. Onze fois par an, LA FORÊT apporte un éclairage sur l'économie et l'univers forestiers. Profitez de notre offre «Spécial communes» en commandant un abonnement sur [www.laforet.ch](http://www.laforet.ch). Vous recevrez LA FORÊT jusqu'à la fin de l'année pour la moitié du prix d'un abonnement annuel, soit 44 francs au lieu de 89 francs.

Avec nos salutations les meilleures.

**ForêtSuisse**

Markus Brunner  
Directeur

Rahel Plüss  
Communication